

# COMMENT SOUSCRIRE

## au régime Frais de Santé

Fleuristes, Vente et Services  
des animaux familiers



## 3 ÉTAPES

### 1 VOTRE ADHÉSION

- **Complétez-le(s) bulletin(s) d'adhésion** pour la formule retenue :
- Régime conventionnel  
ou
  - Régime conventionnel et régime surcomplémentaire à **adhésion obligatoire**  
ou
  - Régime conventionnel et régime surcomplémentaire à **adhésion facultative**
- **Rassemblez les pièces complémentaires** nécessaires à l'adhésion de votre entreprise.
- **Adressez votre dossier d'adhésion complet à :**

**KLESIA Prévoyance**  
Entreprise 3-5  
CS 30027  
93108 Montreuil Cedex

#### Pièces à joindre :

- Extrait de Kbis de moins de 3 mois ;
- Justificatif d'identité du représentant légal.  
Si le signataire du bulletin d'adhésion n'est pas le représentant légal de l'entreprise, le mandat reçu de ce dernier lui donnant pouvoir d'engager l'entreprise ainsi qu'un justificatif d'identité du signataire du bulletin d'adhésion.

### 2 LA CONFIRMATION DE VOTRE ADHÉSION

KLESIA Prévoyance vous adresse un certificat d'adhésion précisant la date d'effet du contrat, la catégorie de personnel assurée ainsi que le montant de la cotisation.

### 3 L’AFFILIATION EN LIGNE DE VOS SALARIÉS

- **Créez votre Espace entreprise** sous [www.gfpfrance.com](http://www.gfpfrance.com) dès réception du certificat d’adhésion. Vos login et mot de passe vous seront envoyés par mail.
- **Renseignez préalablement la partie « Identification de l’entreprise »** de chacun des bulletins d’affiliation.
- **Remettez à vos salariés ces bulletins d’affiliation pré-remplis** pour qu’ils le complètent et réunissent les pièces complémentaires nécessaires à leur affiliation.

Assurez-vous que tous les dossiers sont dûment complétés, signés et accompagnés des pièces complémentaires obligatoires.

- **Transmettez l’ensemble des dossiers de vos salariés** (bulletin d’affiliation et pièces justificatives) via votre Espace entreprise dans la rubrique « Contacts » pour permettre l’affiliation de vos salariés et l’envoi des cartes de tiers payant.

Pièces à joindre pour le salarié :

- le Bulletin d’Affiliation, complété, daté et signé ;
- une copie de son Attestation Vitale datant de moins d’un an ;
- son relevé d’identité bancaire.

Pour les ayants droit : le salarié doit fournir des pièces supplémentaires (voir au verso du bulletin d’affiliation).

#### BON À SAVOIR

L’affiliation des salariés s’effectue uniquement sur votre Espace Entreprise.